

départ anticipé d'un colocataire et loyers impayés

Par **The Colocataire**, le **08/08/2009** à **19:18**

En colocation avec un (ex)ami depuis un peu plus de deux ans, celui-ci m'annonce qu'il quitte la colocation sous un mois calendaire. Par ailleurs, alors qu'il avait régulièrement des difficultés financières, je lui ai avancé au fil de la colocation 6 mois de loyers (ie sa part de loyer) en lui signifiant qu'il me rembourserait quand il pourrait. J'avais également financé l'intégralité du dépôt de garantie.

Aujourd'hui alors que notre relation est devenue très tendue, quelle conduite dois-je tenir :

1. Pour recouvrir les parts de loyers impayés,
2. Pour les 3 mois à venir, durée du préavis, où je risque moi-même d'être en difficulté pour m'acquitter de la totalité du loyer (ne régler que ma quote-part de loyer ?..)
3. Pour ne pas avoir à assumer seul la remise en état du logement suite à l'état des lieux...